



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNEYCY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

ARR.POL n° 21-2019

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de TALLOIRES-MONTMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-28 / L 2112-1 / L 2112-2 / L 2113-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la route et notamment son livre IV,

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande d'occupation du domaine public communal présentée par Mme. ROUTENS société « CHARPENTES SAVOYARDES », en vue de mettre un échafaudage pour des travaux de charpenterie au 29 chemin du Nant d'Oy sur la commune de Talloires-Montmin

ARRETE

Article 1 : Dans la période du lundi 04 Mars 2019 au vendredi 29 Mars 2019, la Société « CHARPENTES SAVOYARDES » est autorisée à mettre en place un échafaudage de 80 cm de largeur sur 9 mètres de longueur nécessaire aux travaux de charpenterie au niveau du 29 chemin du Nant d'Oy à Talloires-Montmin.

Article 2 : La mise en place de cet échafaudage devra laisser un passage assez suffisant afin qu'un véhicule de secours léger puisse y circuler.

Article 3 : La signalisation et le balisage seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

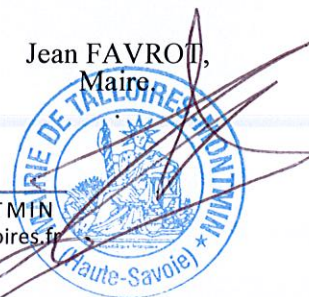
Article 4 : Mr le Brigadier de police municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera transmis pour information :

- à Mme. ROUTENS, société CHARPENTES SAVOYARDES
- à Mr le Commandant de gendarmerie de FAVERGES,
- Monsieur le Procureur de la République et affiché en mairie

Fait à TALLOIRES-MONTMIN,
Le 01 Mars 2019

Jean FAVROT,
Maire



MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr